

Article 1er : Les mots «*Ministre d'état, ministre de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports*» sont remplacés par les mots «*Ministre chargé de l'Education*»

Journal Officiel n°55 du 6 mars 2003

Un discret décret qui suffit à embraser le mouvement social engagé en ce printemps 2003 autour de la réforme sur les retraites.

Alors, le moteur de la locomotive enseignante dans ce conflit ? Le mystérieux «malaise enseignant», clef psychologique évoquant la difficulté à transmettre des idéaux obsolètes dans une société matérialiste ? Une France jacobine qui serait devenue réactionnaire, qui n'aurait pas intégré les premières lois sur la décentralisation datant de Defferre ? La démocratie locale n'intéresserait donc pas le français moyen ? Immobilisme contre réformisme ? Un rapide tour d'horizon en Europe et force est de constater que comparées aux 16 Länder allemands, 17 comunidades autonomas espagnoles, 20 regioni italiennes, 12 provinces des Pays-Bas, sans oublier les 13 régions grecques, les 9 länder autrichiens ni les 3 régions belges, notre Ile de France fait bien figure de pieuvre tentaculaire. Dans de nombreux pays d'Europe, le système éducatif est largement plus régionalisé.

Quelle folie sourde a donc pu mettre deux millions de français dans la rue pour dénoncer, entre autres, la décentralisation version Raffarin, les conduire à la prise en otage de l'usager raisonnable, et mettre

mal à l'aise PS et intellectuels, prisonniers d'une réforme comptable ? Il y a bien la version RG : un coup des syndicalistes alternatifs noyautés par les altermondialistes et l'extrême gauche, nouveaux ennemis du néolibéralisme. Il y a plus simple : la décentralisation version Raffarin, c'est au mieux une coquille vide. Hormis quand notre premier ministre «décentralise» très officiellement le *Centre National de Documentation Pédagogique* pour le confort du plus grand nombre d'étudiants, tout droit en Poitou Charente, sa région de non élu au suffrage universel.

Pour le reste, personne ne s'y est trompé, le vendeur de pub, le roi du slogan, capable de concilier la France d'en bas à la vision d'une France loin du paradis pas encore purgée des socialistes, ce qu'il propose, c'est bien de marier au mieux les intérêts du grand patronat aux recommandations de l'OMC et de l'OCDE (voir aussi page 10).  
«*Dans un souci de meilleure gestion, le Conseil d'état estime qu'il est temps pour la fonction publique de s'adapter à la concurrence du marché mondial, de se calquer sur les modèles des pays européens*» (rapport du Conseil d'état du 20 mars 2003).

# Raffarinade, grand patronat et décentralisation

par MG

En finir avec la bureaucratie d'Etat et les mammoth ; que l'usager soit au contact direct de ceux qui prennent les décisions ; la vie de quartier au niveau national...

La décentralisation devrait plaire à tout le monde ! Je suis curieux d'entendre les arguments des pisse-froid de la contestation systématique !



## Le projet de loi

- **90000 agents TOSS** chargés de l'entretien, la restauration, la gestion des établissements scolaires, **transférés aux collectivités territoriales**. A ce jour, seuls 4 des 22 présidents de région ont été consultés pour ce transfert et déclarent pouvoir réaffecter les personnels concernés à des missions locales, souvent hors établissement scolaire.
- **5600 postes de MI-SE** (étudiants surveillants) et **20000 d'aide-éducateurs supprimés** à la rentrée 2003 (remplacés à hauteur de 12000 assistants-éducateurs seulement).
- **Retrait** de l'équivalent de plus de **5000 emplois d'enseignants**, par départ à la retraite d'un fonctionnaire sur deux non remplacé dès 2003. Notons par exemple que la population scolaire en PACA, devançant les chiffres nationaux, augmente de 10% par an.

- Remise en cause du système de remplacement exercé par les personnels titulaires, **augmentation des personnels précaires** non lauréats des concours de recrutement, non formés et souvent sans diplômes adéquats (vacataires aux contrats limités à 200h).
- Remise en cause des maternelles gratuites pour les enfants de moins de 4 ans dans les grandes villes (voir page suivante).
- **Etablissement par les conventions régionales**, en fonction des moyens disponibles, **des ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle** du CAP à Bac + 3.
- **Transfert des lycées professionnels et techniques aux régions** (engagé dès 2004).

Longue vie aux métiers de l'hôtellerie, du tourisme et de la gériatrie pour notre French Riviera !

## Les fiches pratiques de l'Organisme de Coopération et de Développement Economique

L'OCDE a pour mission d'aider les états à «*affronter les défis de la mondialisation*». Parmi les outils qu'elle développe à l'intention de ses états membres, qui ont tous porté allégeance à l'économie de marché, notons les «*cahiers de politique économique*». Ainsi le numéro 13, daté de 1996, est consacré à la «*faisabilité politique de l'ajustement*», c'est-à-dire, en termes compréhensibles, qu'il traite des différentes stratégies grâce auxquelles les gouvernements pourront faire passer la pilule ultra-libérale aux populations. Ou : comment circonscrire la contestation, minimiser les risques politiques, accepter quelques dommages collatéraux pour la bonne cause. Comble de la morgue et du cynisme, ce texte est accessible à tous sur le site internet de l'OCDE ([www.oecd.org](http://www.oecd.org)).

Voici un extrait relatif à la réforme de l'école : «*Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de l'enseignement à l'école ou à la suppression de telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte qu'on évite un mécontentement général de la population*».

saient les décisions d'ouverture de chantiers de lycée et de rénovation. Si les constructions ont nécessairement fleuri, ce dont se targuent dans un généreux consensus socialistes et umptistes, c'est sans doute parce que la croissance a globalement continué d'avoir lieu, le bailleur de fond restant le même contribuable. A moins que nos riches états occidentaux ne vivent depuis bien longtemps à crédit...

Aujourd'hui, à l'instar de ce qui existe dans de nombreux pays européens, ce que propose Raff', c'est le détournement des tâches éducatives des missions publiques nationales.

En commençant par la régionalisation des rectorats et du recrutement des enseignants, histoire de généraliser les collisions et de soumettre aussi aux potentats locaux la gestion «sur profil» de ces derniers. Si la région PACA est bien l'une des quatre de France à se partager plus de 50 % du PIB, la haute priorité des choix culturels et scolaires reste, avouons-le, sujet à caution aujourd'hui en Provence. Ce que les élus locaux ont assimilé du code des marchés publics laisse encore plus songeur. Quant à l'avenir, Le Pen ayant posé une candidature très officielle pour la présidence de région, les missions éducatives abandonnées aux pouvoirs locaux d'un groupe capable, entre autres forfaits, de déclarer, lorsqu'il évoque la culture, «*il faut*

La volonté était claire. La recette plutôt simple et déjà éprouvée, il ne restait plus qu'à choisir les administrations concernées.

La Table Ronde des industriels européens (ERT), régulièrement réunie à Bruxelles, lui soufflait dès 1989 une idée : **la transmission d'un savoir, trop longtemps prioritaire, doit céder le pas à un ajustement aux besoins de l'industrie.**

Et si besoin était, l'OCDE rassurait notre gouvernement sur la méthode (voir encadré ci-dessus).

### Quand le bâtiment va, tout va

En 1982, sous la loi Defferre, la décentralisation pour l'éducation s'était limitée aux bâtiments et aux équipements. Les maîtres d'œuvre des constructions de lycée devenaient la région et le département, les charges en étaient transférées sur les taxes locales. On réduisait le nombre des intermédiaires décisionnaires, régionalisés.



**QUELQUES BONNES RAISONS DE NE PLUS MANIFESTER**

Avec la collaboration de Jean-Pierre Sympa



encourager la création culturelle à condition qu'elle respecte le goût du public», donneraient vite de lourdes angoisses.

Fort heureusement, le chantre de ceux qui aiment l'école, notre bon ministre Ferry, s'est opposé à une mesure si brutale.

Du coup, le projet décentralisateur de Raffarin pour l'éducation, vidé de son sens, s'est bien résumé à une restructuration budgétaire avec pour conséquence un assujettissement accru du système éducatif aux contraintes libérales de l'OMC, de Maastricht, et donc aux fluctuantes industries locales.

**Les maîtres à penser de la réforme**

Le puissant lobby patronal européen de l'ERT, dans son rapport stratégique *Education et Compétence en Europe*, avait bien précisé ses demandes : «Après quarante années de massification et de croissance des budgets de l'enseignement, l'heure est venue d'une mise en adéquation qualitative de l'Ecole avec les besoins de l'industrie.» Or, les systèmes les plus décentralisés sont les plus flexibles, s'adaptent plus vite et permettent de développer de nouvelles formes de partenariat avec l'entreprise. L'accent sera donc mis sur la préparation à la formation professionnelle continue, à une technicité évolutive mais peu qualifiée (60% des créations d'emplois concernent aujourd'hui des postes de faible qualification).

Dès 1994, un rapport de la cellule Eurydice sur l'éducation en Europe se réjouissait en constatant que «pratiquement tous les pays ont introduit de nouvelles réglementations qui déplacent le pouvoir de décision de l'Etat central vers les autorités régionales, locales ou municipales et de celles-ci vers les établissements».

Austérité budgétaire, rejet des instances bureaucratiques centralisées lourdes, démocratie de proximité, lutte contre l'échec scolaire, employabilité des jeunes, les arguments sont toujours les mêmes. L'école doit devenir flexible, compétitive et réceptive au changement. Nico Hirrt, rédacteur en chef de *L'Ecole*

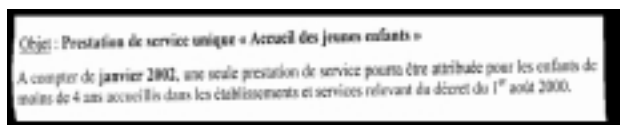
Démocratique belge, cite le rapport OCDE afférent : «la décentralisation et l'autonomie permettent tout à la fois d'assurer cette flexibilité, de comprimer les coûts et de briser la résistance naturelle de la fonction publique à tout changement». Hirrt relève que «dans un environnement économique caractérisé par une formidable instabilité, un rythme effréné de mutations industrielles et technologiques, une réduction constante de l'horizon de prévisibilité économique, les employeurs exigent, tant de la part de l'enseignement que des futurs travailleurs

et consommateurs, un haut degré d'adaptabilité à moindre coût».

Démocratiser l'accès aux connaissances, massifier l'enseignement, augmenter les budgets de l'éducation n'est donc plus à l'ordre du jour.

«Tous les articles du code de l'Education ou du code du travail qui faisaient référence au rôle de l'Etat, en particulier quand celui-ci veillait au caractère national des formations, sont abrogés» (articles 4, 6 et 7 du projet de loi de décentralisation).

**Supprimer la petite maternelle**



En juin 2002, les Caisses d'Allocations Familiales édictaient, à l'intention des crèches, haltes-garderies et autres jardins d'enfants, une circulaire redéfinissant les conditions d'accueil des mères.

Jusqu'à là, les crèches ne s'occupaient que des plus jeunes, de 10 semaines à moins de 3 ans. Grâce à la note des CAF, elles peuvent aujourd'hui accueillir les enfants jusqu'à 4 ans, comme les autres types d'établissements. Dans la motivation, il est indiqué que «cette prestation de service unique va contribuer à inciter les crèches classiques à améliorer leur taux d'occupation en s'ouvrant à des accueils plus souples».

En avril 2003, dans un entretien accordé à *Libération*, le ministre délégué à l'enseignement scolaire Xavier Darcos exposait ses doutes quant à l'utilité de la petite maternelle : «Toutes les études menées par le ministère montrent que l'accueil dès 2 ans n'a pas de conséquences majeures sur le développement de l'enfant. Pour le dire autrement : qu'un enfant de 2 ans soit à la crèche, avec une assistante maternelle, gardé par une nounou ou scolarisé en maternelle ne conduit à aucune différence décisive sur son développement».

Imaginons maintenant une mairie confrontée à un problème de croissance démographique : les maternelles explosent, il serait urgent d'ouvrir une nouvelle classe, avec les développements structurels, salariaux et donc budgétaires que cela impose. Désormais, la mairie pourra rejeter cette ouverture, en demandant aux parents de maintenir leur progéniture dans les structures qui les accueilleraient auparavant. C'est bien la disparition des premières classes de maternelle qui est programmée, au bénéfice d'établissements de moins en moins publics. Devant choisir entre une crèche privée soumise à la taxe professionnelle et une classe de maternelle traditionnelle, le maire libéral hésitera peu.

A noter : dans l'entretien accordé à *Libé*, Darcos admettait quand même que la scolarisation avait un effet bénéfique pour les enfants issus de l'immigration. Mais la circulaire envoyée par les CAF n'aborde absolument pas le problème des zones d'éducation prioritaire...

**La décentralisation en Europe et en exemples**

→ **Collège Edenham High** à Croydon (Angleterre) : en raison d'un déficit budgétaire chronique, qui s'élève aujourd'hui à £220.000, environ 330000 euros, après avoir réduit la masse salariale enseignante au maximum, le principal Jonathan Parker est contraint de réduire désormais le nombre de journées de cours. Au lieu d'assurer les cours de l'après-midi, les enseignants ont été autorisés à rattraper leur retard sur les corrections et la préparation. Le budget décentralisé de cet établissement est attribué par Croydon Council, autorité locale qui ne fait pas partie des plus riches du royaume.

→ **De la disparité de l'instruction entre les länder allemands**, résultat d'une enquête PISA, 2002.

En primaire: 18 heures hebdomadaires en Rhénanie du Nord-Westphalie contre 24 en Bavière. Le primaire dure quatre ans dans la majorité des Länder, six ans en Brandebourg et à Berlin. Dans certains Länder, l'histoire, la physique-chimie ou encore la biologie sont absentes des programmes durant les deux premières années du secondaire. Quant à la décentralisation des dépenses selon les länder: La Saxe dépense annuellement 3.900 p ar élève, le Land de Hambourg 6.200 .

«A chaque changement de gouvernement dans un Land, la politique scolaire est remise en cause. Dans le pire des cas, la continuité ne peut être assurée au-delà de quatre années», souligne Steffen Metzel, porte-parole du GEW, syndicat enseignant majoritaire. «Mieux vaut déménager à l'étranger que d'un land allemand à l'autre» assure Renate Hendricks, présidente du Bundeselternrat, fédération allemande des parents d'élèves.

→ **L'enseignement en Ecosse**, témoignage d'une enseignante : «il n'y a pas dans nos établissements d'assistantes sociales, d'infirmières, de conseillers d'orientation, de surveillants ou de CPE. Le travail de ce personnel essentiel est effectué par les chefs d'établissements et les professeurs. Résultat : préparations de cours allégées, devoirs corrigés en classe par les voisins. Un taux d'absentéisme alarmant chez nos élèves, davantage de délinquance, faute d'encadrement adapté. Le départ de nombreux collègues, surmenés, problèmes de recrutement. Dans certaines régions, les remplacements d'enseignants malades sont assurés par les collègues d'autres disciplines si nécessaire. Depuis 10 ans, de nombreux établissements ont en conséquence décidé de quitter le système public pour devenir des Independent Schools payantes.»

**Tut tut !... Pas d'angélisme, s'il vous plaît ! Nous sommes tous parfaitement conscients de l'avenir inéluctable des enfants des ZEP, maternelle ou pas : voile sur les filles, tournantes sous les gars. Alexandrie, Alexandra.**

